

## Compte-rendu du Conseil d'école du 23 mars 2017

### Présents :

Directeur : M. HOUDOIN Jacques

Enseignants : Mme Emmanuelle CHAILLOU, Mme Marielle AWAD, Mme Séverine YAMAGUCHI, Mme Muriel JAFFRÈS, Mme Annaïg HERZIG, Mme Kaori KASUGA, Mme Isabelle VESCO, Mme Corinne MARCEL-HUET, M. Steven RITCHIE

Représentants des parents LFT-FAPEE : M. Hatem EL-NASHAR, M. Oscar ARENALES, Mme Hélène KATO, Mme Tomoko TAKEUCHI, Mme Murielle INO, M. Pascal ROSIER, M. Pierre-François VILQUIN, M. Vincent BRANCOURT

Mme VESCO, représentant les personnels, est désignée secrétaire de séance et M. EL-NASHAR, représentant des parents, secrétaire adjoint.

### Ordre du jour :

- Adoption du compte-rendu du conseil d'école du 8 novembre 2016.
- Présentation du projet de calendrier scolaire pour l'année scolaire 2017-2018.
- Projet de structure en maternelle et élémentaire.
- Suivi et évaluation des apprentissages des élèves.
- Questions diverses.

## Adoption du compte-rendu du conseil d'école du 8 novembre 2016

Le procès-verbal du conseil d'école du 08 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

## Présentation du calendrier scolaire 2017-2018

Le directeur rappelle la procédure concernant la mise en place du calendrier scolaire pour la rentrée prochaine. Il s'agit d'un rappel puisque le proviseur en a informé les représentants des personnels et des parents au préalable.

Le(s) calendrier(s) sont présentés aux conseils des maîtres et conseil d'école qui émettent des avis. Une proposition de calendrier sera votée au conseil d'établissement pour avis auprès de l'IEN en résidence à Pékin, pour une validation in fine par l'AEFE au mois de mai.

Les propositions de calendrier doivent répondre à un certain nombre de critères indiqués par un courrier formel de l'AEFE. Les principaux points portent sur :

- Une pré-rentrée au plus tôt le 1<sup>er</sup> septembre; cette pré-rentrée est indispensable à la cohésion de l'équipe éducative, à l'accueil des nouveaux enseignants, et aux derniers ajustements techniques avant la rentrée des élèves.
- 26 heures de travail par semaine; et au moins 36 semaines de classe (180 jours) durant toute l'année réparties en 5 périodes, de durée comparable, qui sont séparées par 4 périodes de vacances.
- Il est d'usage d'avoir le même volume horaire que celui appliqué en France, tout en respectant les conditions offertes par la situation locale dans le pays hôte.
- On ne décompte pas les jours fériés, qui doivent être cinq jours au maximum.

Pour répondre à la question des parents, le directeur précise que le volume horaire annuel pour chaque élève doit être d'un minimum de 864 heures à 936 heures au maximum. Au LFIT, nous sommes à 918 heures de travail pour l'année scolaire 2017-2018.

Trois propositions sont présentées :

1. Nous demandons une dérogation pour commencer le 31 août (en harmonie avec Kyoto).
2. En cas de refus nous proposons 2 jours de prérentrée le vendredi 1<sup>er</sup> septembre et le lundi 4 septembre puis de travailler un jour férié en moins (18 septembre) pour être à 175 jours travaillés avec les élèves. Les 2 jours de prérentrée ne sont pas consécutifs.
3. Sinon prérentrée vendredi 1<sup>er</sup> septembre et deux 1/2 journées dans l'année.

Le directeur appelle à voter pour un calendrier. Il est décidé que le vote aura lieu en conseil d'établissement.

## Projet de structure en maternelle et élémentaire

### Point première campagne d'inscriptions

La première campagne d'inscription qui a eu lieu du 9 janvier au 10 mars met en évidence une nouvelle fois des demandes très fortes sur 3 niveaux (GS-CP-CE1).

| Session 1<br>campagne 2017 | PS | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |     |
|----------------------------|----|----|----|----|-----|-----|-----|-----|-----|
| total                      | 48 | 19 | 16 | 26 | 13  | 9   | 8   | 4   | 143 |
| Dont JAPON                 | 45 | 10 | 12 | 16 | 3   |     |     |     |     |
| Session 1<br>campagne 2016 | PS | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |     |
| total                      | 47 | 21 | 15 | 19 | 7   | 5   | 6   | 2   | 122 |
| Dont JAPON                 | 40 | 18 | 8  | 11 | 0   | 1   | 0   | 0   |     |
| campagne 2015              | PS | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |     |
| total                      | 74 | 48 | 46 | 32 | 28  | 15  | 16  | 23  | 282 |
| Dont JAPON                 | 35 | 17 | 22 | 8  | 3   | 1   | 0   | 3   |     |

La deuxième campagne a commencé le 11 mars et se poursuit jusqu'au 19 mai, avec une commission le 31 mai. Pour les dossiers reçus après les dates indiquées, les réponses seront données au fur et à mesure des places disponibles.

### Prévision de structure en élémentaire

Pour répondre à la demande nous envisageons la structure suivante :

- 5 CP
- 5 CE1 (+1 par rapport à la rentrée 2016)
- 4 CE2
- 4 CM1
- 4 CM2 (+1 par rapport à la rentrée 2016)

### Prévision de structure en maternelle

Les effectifs en maternelle sont stables depuis plusieurs années. Le nombre de classe et d'élèves reste donc identique. Cependant, à titre expérimental, nous envisageons une structure avec 3 classes multi-âges pour développer deux axes importants :

- la place du langage,
- l'autonomie et le développement de compétences exécutives.

Ces deux axes sont au cœur des préoccupations de toutes les classes mais il s'agit d'expérimenter une structure favorisant la coopération, les échanges et l'autonomie.

Ce dispositif n'a pas d'incidence sur les effectifs de classe des autres classes (la moyenne d'élèves par classe en maternelle étant maintenue à 25 élèves). Ces classes ont la même répartition de type d'élèves que les autres classes (sexe, nationalité, profil, ...).

La répartition des classes de maternelle à la prochaine rentrée serait donc la suivante:

| 1        | 2        | 3        | 4  | 5  | 6  | 7  | 8   | 9   |
|----------|----------|----------|----|----|----|----|-----|-----|
| PSMSGs 1 | PSMSGs 2 | PSMSGs 3 | PS | GS | GS | MS | MSB | GSB |
| 8        | 8        | 8        | 24 |    |    |    |     |     |
| 8        | 8        | 8        |    |    |    | 25 | 25  |     |
| 9        | 9        | 9        |    | 25 | 25 |    |     |     |
|          |          |          |    |    |    |    |     | 25  |
| 25       | 25       | 25       | 24 | 25 | 25 | 25 | 25  | 25  |

La somme de 30.000 euros a été prévue sur le prochain budget pour l'achat de matériel nécessaire à ce projet, matériel qui bénéficiera à l'ensemble des classes de l'école maternelle, pas seulement aux classes multi-âges. Les familles s'engagent sur 3 ans, tout comme les enseignants.

Une réunion d'information sera tenue mi-avril.

## Suivi et évaluation des apprentissages des élèves

### *Le carnet de suivi des apprentissages des élèves de maternelle*

Le carnet de suivi des apprentissages est mis en œuvre depuis cette année et le directeur aimerait recueillir l'avis des parents.

Les parents indiquent que, d'une manière générale, le carnet de suivi est compréhensible, facile à lire, plus visuel, très adapté aux parents non francophones. Cependant, il existe plusieurs parents qui ne savent pas encore ce qui est attendu de leurs enfants en fin du cycle 1.

Le directeur souligne qu'une réflexion est en cours, avec une possibilité d'insérer dans le carnet ce qui est attendu en fin de maternelle dans les différents domaines.

### *Le bilan périodique à l'école élémentaire*

Les livrets scolaires de l'école élémentaire et du collège évoluent à compter de la rentrée scolaire 2016 pour ne plus former qu'un livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire. Les bilans périodiques portent sur les acquis et les progrès de l'élève, les éléments du programme travaillés, les parcours éducatifs, les éventuelles modalités spécifiques d'accompagnement mises en place, au collège les enseignements complémentaires et des éléments de vie scolaire.

Il est important de rappeler que les éléments constitutifs du livret scolaire, définis aux articles D. 311-6 à D. 311-9 du code de l'éducation et l'arrêté du 31 décembre 2015 fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège, sont obligatoires, pour toutes les écoles et tous les collèges, publics et privés sous contrat. Pour mémoire, cette obligation porte sur les composantes du livret scolaire et pas sur leur saisie dans l'application nationale Livret scolaire unique (LSU), qui peut être différée, notamment en cas d'utilisation d'une autre application pour le suivi des acquis en cours d'année. Le transfert des éléments constitutifs du livret scolaire dans le LSU doit être réalisé au moins en cas de changement d'établissement et en fin de cycle, même s'il est recommandé de le faire régulièrement, au moins une fois en fin d'année scolaire.

C'est-à-dire que tous les bilans périodiques doivent contenir :

- pour les enseignements dispensés :
  - les principaux éléments du programme travaillés durant la période ;
  - une appréciation portant sur les acquisitions, progrès et difficultés éventuelles (dont la saisie est facultative pour le 1D) ;
  - un positionnement au regard des objectifs d'apprentissage ;
- une synthèse générale ;
- les renseignements de vie scolaire (pour le 2D).

En fonction de ce qui a été fait durant la période, et impérativement plusieurs fois dans l'année scolaire :

- une indication concernant les actions réalisées dans le cadre de l'accompagnement personnalisé et une appréciation de l'implication de l'élève dans celles-ci (2D) ;
- la mention et l'appréciation des projets réalisés dans le cadre des EPI, avec la thématique travaillée et les disciplines concernées (2D - cycle 4) ;
- la mention des projets mis en œuvre dans le cadre des parcours éducatifs (1D et 2D) et une appréciation (2D).

Certains éléments, sont quant à eux, facultatifs :

- les positionnements des niveaux de maîtrise du socle commun (obligatoires uniquement pour les bilans de fin de cycle) ;
- les modalités spécifiques d'accompagnement.

Au collège, pour chaque discipline doivent figurer les principaux éléments du programme travaillés, les acquisitions, progrès et difficultés de l'élève, son positionnement au regard des objectifs d'apprentissage. Ainsi dans un souci de continuité du cycle 3 et cohérence au sein du cycle, le conseil école collège s'est prononcé en faveur d'un bilan de forme identique, avec un positionnement identique (non atteint, partiellement atteint, atteint, dépassé).

Pour cette année, la version de Cerise Prim, parvenue tardivement, doit comprendre prochainement une deuxième langue vivante et l'encodage des caractères japonais (kanjis).

## Questions diverses

### Questions FLT-fapée pour le conseil d'école du 23 mars 2017

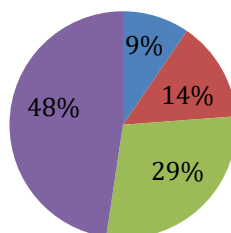
#### 1. Suivi accidents scolaires

*Suite aux discussions du précédent Conseil d'École, pourrait-on avoir des informations concernant les éventuels accidents qui se seraient produits depuis ?*

Le directeur fait le point des accidents au 23 mars 2017.

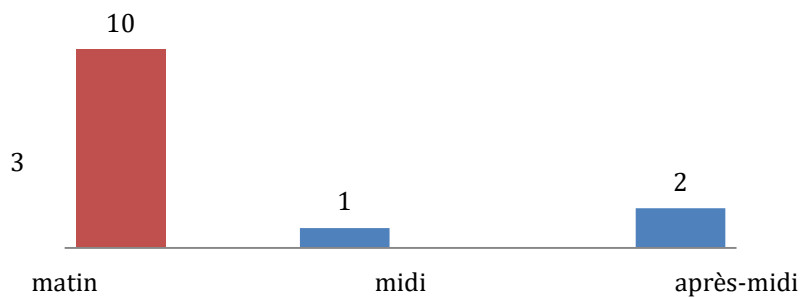
## Lieux

■ EPS ■ classe ■ cour maternelle ■ cour élémentaire

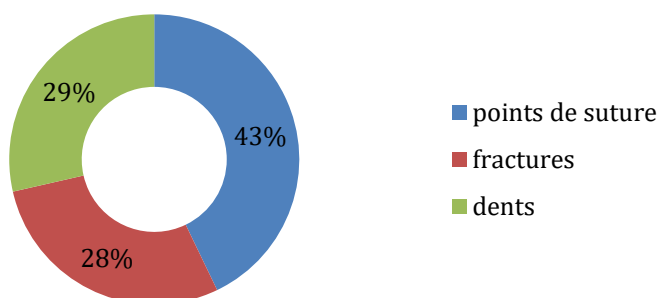


## Temps

■ maternelle ■ élémentaire



## Types d'accidents



Pour répondre à la question des parents, le directeur signale qu'il est difficile de faire une comparaison avec les autres écoles japonaises. Il invite les parents à consulter les procédures du lycée en cas d'accidents, et souligne que la présence de plus d'adultes surveillants n'aurait pas permis d'empêcher ces accidents.

Les parents demandent la possibilité d'avoir un meilleur accès aux hôpitaux dans les cas d'accidents graves. M. HOUDOIN explique qu'il existe un accord avec une clinique japonaise et l'infirmière du LFIT fait de son mieux en cas d'accidents sérieux. Cependant, quelques hôpitaux refusent d'admettre les enfants à cause de la responsabilité qui peut retomber sur l'hôpital en question, surtout lorsqu'il s'agit d'un accident grave.

## 2. Communication et procédure vie scolaire primaire

*Pourrait-on avoir des détails sur les nouvelles procédures consécutives à la récente mise en place de la vie scolaire au primaire et la communication à ce sujet auprès des parents ?*

Un poste de chargé vie scolaire au primaire (assuré par M. ROSSAZZA) a été créé cette année, afin d'avoir un interlocuteur unique pour la gestion des élèves (absences, retards, départs en cours de journée, ...) et faire la liaison avec les autres services du lycée.

Cette année est donc une année de rodage et ajustement des protocoles. Cela nécessitera au 3e trimestre une modification du règlement intérieur et la communication des procédures à la rentrée prochaine.

Fin de la séance : 17h55

### Secrétaires de séance

Isabelle Vesco

Hatem El-Nashar

### Président de séance

Jacques Houdoin